

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 6 juillet 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 80 / 2021

Objet de l'autorisation : Rénovation de la façade avec mise en place d'un échafaudage.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Rainer Struck
7, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler

Localisation de la construction : 7, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler
Num. cad. 2279 / 2777
Sect. D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI-ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.